

AVIS D'ÉLECTION

SECTION LOCALE/COMITÉ GÉNÉRAL/FÉDÉRATION SYSTÈME _____

L'élection de _____ délégué(s) et de _____ délégué(s) suppléant(s) pour la Convention internationale de 2021 de la Fraternité internationale des Teamsters aura lieu par scrutin secret, par la poste. Lorsque vous recevrez votre bulletin de vote, **votez pour un maximum de _____ candidats pour le(s) poste(s) de délégué et pour un maximum de _____ candidats pour le(s) poste(s) de délégué suppléant.** Pour voter, cochez (ou encerclez) la case à gauche du nom de chaque candidat ou groupe de colistiers de votre choix.

DIRECTIVES À L'ÉLECTEUR

1. Ne votez pas pour plus de ___ candidats délégués et pas pour plus de ___ candidats de délégués substitués.
2. Vous pouvez voter pour une équipe entière.
3. Vous pouvez voter pour une équipe partielle, plus des candidats supplémentaires, même s'ils ne font pas partie d'une équipe, en autant que le nombre total de vos votes pour les délégués et les délégués substitués ne dépasse pas le nombre devant être élus.
4. Au lieu de voter pour l'une ou l'autre des équipes entières ou partielles, vous pouvez voter pour des candidats individuels, qu'ils fassent partie ou non d'une équipe, en autant que le nombre total de délégués et de délégués substitués ne dépasse pas le nombre devant être élus.
5. En plaçant votre marque dans le carré (ou le cercle) d'une équipe, vous aurez voté pour tous les candidats individuels de cette équipe. Si vous placez votre marque dans le carré (ou le cercle) d'une équipe et que vous votez également pour d'autres candidats de sorte que le total de vos votes est supérieur au nombre total de postes devant être élus, seul votre vote pour l'équipe sera compté. Si vous votez pour deux équipes ou plus de sorte que le total de vos votes pour les membres d'équipe est supérieur au nombre total de postes devant être élus, votre vote ne sera pas compté pour tout candidat se présentant pour ce poste.

Après avoir voté, repliez le bulletin de vote (*n'en détachez aucune partie*) et placez-le dans l'enveloppe sur laquelle est écrit « Enveloppe pour scrutin secret » (*Secret Ballot Envelope*). Scellez cette enveloppe. N'y écrivez rien qui pourrait vous identifier. L'utilisation de l'enveloppe pour scrutin secret assure la confidentialité de votre vote.

Placez l'enveloppe pour scrutin secret dûment scellée dans l'enveloppe-réponse, scellez l'enveloppe-réponse et postez-la. Les frais de port sont déjà payés. **Ne retirez pas et ne faites aucune marque sur l'étiquette portant votre nom et votre adresse. Cette étiquette doit être visible pour que votre vote soit compté.**

SEULS LES BULLETINS DE VOTE ACHEMINÉS PAR LE SERVICE POSTAL DES ÉTATS-UNIS À LA BOÎTE POSTALE PRESCRITE D'ICI _____ H LE _____ SERONT COMPTÉS.

Vous devriez recevoir votre trousse de l'électeur d'ici le _____. Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de vote à cette date, si vous vous trompez sur votre bulletin de vote, si vous le perdez, ou si vous avez besoin de n'importe quel document qui accompagnait votre bulletin, vous pouvez en demander une copie en communiquant avec le bureau de votre Section locale aux coordonnées suivantes :

Aucune personne ou entité ne devra limiter le droit d'un membre de la FIT de voter, ou nuire à ce droit, y compris, mais sans forcément s'y limiter, le droit de choisir par lui(elle)-même pour qui voter, le droit de remplir son bulletin de vote en secret et le droit de poster lui(elle)-même son bulletin de vote. Aucune personne ou entité ne peut suggérer ou exiger qu'un membre de la FIT remplisse son bulletin de vote en présence d'une autre personne, ni qu'il(elle) remette son bulletin de vote à une autre personne ou entité pour que celle-ci le remplisse ou le poste. Toute violation de cette règle peut entraîner la disqualification du candidat à qui profite la violation, des sanctions pénales ou d'autres conséquences, remèdes ou recours en vertu de la législation fédérale.